



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

relatif à

**l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché
d'administration de l'Etat principal**

Session 2025

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	4
IV. LE JURY.....	4
1. La composition du jury	4
2. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	4
1. Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	4
2. Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....	6
4. Les remarques générales sur l'oral	7
VI. LES STATISTIQUES	8

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon les articles 5 et 6 de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat :

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) dans lequel il expose, outre les formations suivies et la présentation de son parcours professionnel, la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. L'absence de dossier ou sa transmission après cette date entraîne l'élimination du candidat.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre 2024 au 17 octobre 2024
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	7 janvier 2025
Dates de l'épreuve d'admission	Les 27, 28, 29, 30 janvier, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13 février 2025
Date de la réunion d'admission	13 février 2025

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits à l'examen professionnel. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

1. La composition du jury

Présidente :

Madame Clarisse MAZOYER, conseillère maître à la Cour des comptes.

Membres :

- Madame Agnès de FERRY, attachée d'administration principale, adjointe à la directrice, en charge de la qualité et des moyens, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat du deuxième grade, secrétaire général, commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, service des affaires financières et générales, sous-direction de la politique immobilière et des services généraux, secrétariat général ;
- Madame Séverine LEROUX-MONCHABLON, attachée d'administration principale, secrétaire générale adjointe, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;
- Madame Carole ROBIN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, adjointe à la sous-directrice des affaires financières et générales, direction générale de la création artistique.

2. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, la grille d'évaluation et de notation prévue par les textes.

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

1. Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Ce dossier permet au candidat de mettre en valeur son parcours professionnel. Il doit avoir conscience que chacun des éléments qu'il y mentionne pourra susciter une question de la part du jury.

Il convient donc, d'une part, de soigner ce travail et d'y porter des informations précises et justes et d'autre part de réfléchir aux sujets auxquels le jury peut être conduit à s'intéresser. Ainsi en est-il des connaissances et compétences mises en avant, des expériences d'encadrement, mais également des formations suivies (par exemple : pouvoir répondre à une question sur les institutions européennes lorsque l'on a annoncé avoir suivi une formation sur ce thème...).

Le jury souligne que la partie « formations » est très différemment remplie par les candidats et rappelle l'intérêt, pour les candidats qui les ont suivies, de bien les reporter, car elles témoignent de leur investissement en faveur de l'acquisition ou de l'approfondissement de leurs compétences.

Le jury a également constaté des différences dans l'utilisation du RAEP : certains candidats trouvent l'opportunité d'y exprimer leurs diplômes ou leur formation initiale, certains mentionnent dans la partie « Parcours professionnel », leur expériences professionnelles dans le privé ou le monde associatif, mais aussi leurs travaux étudiants ou leurs stages IRA. Il n'y a pas de ligne spécifique en la matière, pour autant que le rendu-final soit cohérent.

Le jury souligne en revanche l'intérêt, dans la partie « parcours professionnel » de bien renseigner les colonnes relatives aux acquis de chaque poste. Ces précisions donnent des indications sur la capacité de réflexion et de prise de hauteur des candidats.

Dans la partie « Acquis de l'expérience professionnelle » certains candidats développent une expérience complétée d'une mise en perspective tandis que d'autres développent l'ensemble de leur parcours (avec le risque d'anticiper sur leur présentation orale). Le jury considère que, pour éviter de doubler avec la présentation orale, cette partie du dossier devrait prioritairement être consacré à la présentation d'une (ou de plusieurs, le cas échéant) réalisation en mettant précisément en exergue les enjeux, difficultés ou acquis de cette réalisation.

2. Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Cette partie est apparue plutôt bien préparée par les candidats.

Sur la durée : dans leur grande majorité, les candidats ont bien utilisé le temps imparti, parfois en intégrant une « marge de sécurité » de l'ordre de la minute. Le jury n'a dû couper les candidats, pour cause de présentation trop longue qu'une dizaine de fois. Cette absence de maîtrise du temps, si elle n'est pas absolument rédhibitoire, souligne une absence de préparation de l'exercice qui n'est pas propice à une bonne première impression. Le jury conseille résolument aux candidats de s'entraîner oralement à cet exercice. Si le risque du « par cœur » récité existe, avec la possibilité d'être déstabilisé en cas d'oubli ou de paraître peu naturel, il reste que le texte présenté doit être largement maîtrisé par les candidats pour se concentrer sur la fluidité des propos : débit, contact visuel avec les membres du jury, posture, gestion de stress, souhait d'intéresser.

Sur le contenu : pour la plupart, les candidats annoncent un plan qu'ils suivent -et que le jury peut effectivement suivre. Le fait que la plupart des candidats ait assisté aux mêmes formations entraîne un risque de « formatage » de la présentation, avec l'articulation des mêmes compétences qui ne sont pas toujours totalement incarnées. Le jury a ainsi valorisé les quelques, trop rares, présentations où les candidats, tout en respectant les canons de l'exercice, ont saisi cette opportunité de mettre en valeur leur personnalité ou de faire preuve d'originalité. Une métaphore filée sur l'ensemble de la présentation - qui n'est pas l'exercice le plus facile - est par exemple un moyen mnémotechnique efficace pour que le jury se rappelle du candidat.

En matière de contenu, il n'y a pas de canevas ou de référence unique : que la présentation soit linéaire ou organisée thématiquement, l'essentiel est que le candidat décrive les lignes de force des postes occupés en termes de compétences acquises, qu'il fasse apparaître les enseignements tirés de ses différentes expériences et qu'il donne du sens à son parcours en l'ouvrant sur une évolution future.

Il est important d'évoquer ses expériences mais sans noyer le jury sous trop de détails car celui-ci a déjà connaissance du déroulement de carrière présenté dans le RAEP. Il ne s'agit donc pas de le répéter.

Le jury conseille aux candidats qui optent pour une structuration par compétences d'à chaque fois l'illustrer d'exemples concrets dans leurs différents postes. Il convient de souligner les raisons qui les ont poussés à construire, de telle ou telle façon leur parcours. Il est également appréciable que les candidats identifient sur quels éléments repose leur motivation à s'être engagé dans l'examen professionnel et, en guise d'ouverture ou de mise en perspective, qu'ils sachent se projeter dans leur avenir professionnel.

Les candidats doivent naturellement avoir à l'esprit que tout ce qui est ici dans cette présentation - et a fortiori ce qui est valorisé - conduit potentiellement à des questions du jury, que ce soit pour vérifier une connaissance, la capacité du candidat à prendre du recul ou à transposer des situations.

3. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Cette partie est la plus discriminante entre les candidats. Elle vise à vérifier plusieurs points essentiels :

- La capacité des candidats à problématiser leur parcours professionnel : enjeux sous-jacents des missions qui leur ont été confiées ; identification des freins/contraintes qui ont été les leurs ; responsabilité effective assumée ; analyse critique de leur action, en positif comme en négatif ; capacité de proposition ou d'enrichissement des politiques qui fondent leur cœur de métier.
- La curiosité minimale des candidats sur l'environnement professionnel du ministère de la culture : connaissance des grandes missions, des grands outils de politique publique utilisés, des grands acquis et réussites passés, des grands enjeux d'actualité. Le point de connaissance de l'environnement est essentiel : il permet de vérifier le niveau de connaissance des candidats mais aussi et surtout leur capacité à s'intéresser à ce qui ne représente pas leur champ strict de compétence. Il est d'autant plus important que le profil des candidats est centré sur un champ unique d'expertise. L'examen professionnel de principalat vise justement à distinguer ceux qui, au sein des cadres du ministère, peuvent faire preuve d'ouverture d'esprit, d'adaptabilité et de compréhension des grands enjeux transposables à différentes situations.
- S'assurer de la même manière de la connaissance minimale des grands principes de fonctionnement de l'administration et des enjeux de la fonction publique aujourd'hui : les grands mécanismes de droit, d'organisation administrative, d'évolution dans la fonction publique doivent être maîtrisés.
- Tester la capacité de réaction des candidats, notamment sur la dimension managériale qui se prête moins bien à des connaissances théoriques. La capacité à encadrer et les « réflexes » managériaux sont l'un des critères d'analyse du jury.
- Les questions sont l'occasion de revenir sur les perspectives professionnelles à venir si elles n'ont pas été énoncées précédemment. S'il n'est pas nécessaire d'avoir précisément en tête LE prochain poste, la capacité de projection, et la manière dont l'obtention du grade de principal intervient dans la suite de la carrière est attendue de la part des candidats.

S'agissant des marges de progression, et car cette difficulté peut être aisément évitée par un travail préalable, le jury souligne que le niveau de connaissance sur les politiques du ministère, au-delà du strict champ de compétence du candidat, n'est, globalement, pas suffisamment élevé.

L'attendu de cette partie ne se limite pas à la connaissance des dernières annonces ou l'actualité des dernières semaines du ministère ; elle dépasse aussi la simple connaissance de l'organigramme de l'administration centrale (même si ces éléments doivent être maîtrisés). Les candidats spécialistes de la création doivent pouvoir par exemple expliquer les grandes missions patrimoniales, en matière de musée mais aussi d'archives, d'archéologie, de monuments historiques, d'espaces protégés. Il en est de même des grands mécanismes de soutien à la création (soutien aux artistes par le biais de la propriété intellectuelle ou le soutien à la production ; soutien aux lieux et à la diffusion) et des enjeux des médias et des industries culturelles (fondement du régime du soutien à la presse ; enjeux de l'audiovisuel public, impact de la transition numérique sur la répartition de la valeur dans les industries culturelles). Les candidats nouvellement arrivés dans le périmètre « culture » ou ceux positionnés depuis plusieurs années dans des établissements publics, par nature spécialisés, doivent être particulièrement attentifs à cette dimension de l'exercice.

En guise d'illustration, le jury s'attendait par exemple à avoir des réponses à des questions telles que « *pouvez-vous nous présenter les principes de l'archéologie préventive ?* » « *qu'est-ce que le 1% artistique ?* », « *quelles sont les quatre filières d'emploi du ministère* », « *quels métiers trouve-t-on dans les DRAC ?* », « *qu'est-ce que le régime de l'intermittence ?* », « *comment fonctionne le prix unique du livre et quel est son bilan ?* », « *en quoi consiste le soutien à la presse ?* », « *quels pourraient être les grands objectifs que l'administration souhaite voir consacrés dans le COM des sociétés de l'audiovisuel public ?* », « *de quoi parle la loi Toubon ?* », « *qu'est-ce qui se cache derrière le sigle EAC ?* » « *citer des labels de la créations artistique/du patrimoine* ».

Le jury souligne ainsi l'intérêt, pour les candidats, de suivre les formations consacrées à l'actualité des politiques du ministère pour préparer leur examen professionnel.

4. Les remarques générales sur l'oral

Au-delà des seules connaissances, l'entretien est destiné à identifier la capacité des candidats à réfléchir à partir des éléments connus ou maîtrisés. Le jury a valorisé les candidats qui, tout en n'ayant pas la réponse stricte, cherchent à proposer des pistes de réponse, en problématisant les sous-jacents de la question ou en faisant des analogies avec des cas connexes.

A contrario, le jury a constaté que, trop souvent, les candidats rencontrent une difficulté à s'éloigner de leur environnement professionnel et à répondre à l'attente du jury de démontrer leurs capacités de prise de hauteur et d'abstraction. Ils ne raisonnent souvent qu'au regard de leur quotidien, de leur environnement immédiat même pour répondre à une question générale ou ouverte.

Sur la partie de mise en situation, il est attendu du candidat qu'il se projette dans la situation qui lui est proposée en tant qu'encadrant (le premier réflexe ne doit pas, par exemple, être de prévenir la hiérarchie) et en proposant une solution opérationnelle : il est frappant de constater que nombre de mises en situation s'achèvent par l'évocation d'une sanction disciplinaire alors que c'est extrêmement rare dans la vie professionnelle.

Il est également conseillé aux candidats de prendre position dès lors que cela est demandé par le jury et donc d'affirmer leur positionnement en tant que cadre, capable d'être force de proposition et de conviction.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 22.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossier transmis	Nombre de candidats convoqués	Admission	
				Nombre de candidats présents	Nombre d'admis
Femmes	88	68	68	64	13
Hommes	36	29	29	27	9
Total	124	97	97	91	22

Nombre de candidat sans dossier éliminé : 27

Nombre de désistements : 0

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 08 à 17 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 17,74 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 22,68 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 24,16 %

Madame Clarisse MAZOYER
Présidente du jury

